



Mairie - 241 rue de l'église de Taussac
12600 - Taussac
Téléphone : 05.65.66.02.45
E-MAIL : mairie.taussac@wanadoo.fr
Site : www.taussac.fr

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 23 novembre 2023 à 20 heures 30

Etaient présents :

- AMBLARD Jean-Pierre,
- AUSTRUY Serge,
- BELARD Catherine
- BERTHOU Jean-Pierre,
- CAYZAC Jean Raymond,
- CHAPELLE Julien,
- DEJOU Valérie,
- FONTANGE Daniel,
- GALTIER Philippe,
- MERCADIER Michel
- SIOZADE Alain

Absents excusés :

Mme GAILLAC Nadège, a donné pouvoir à Valérie DEJOU
Mme VINCENT Pascale a donné pouvoir à Catherine BELARD
Mme PLANCHARD Christine a donné pouvoir à M. FONTANGE Daniel

Absent :

M. TARRISSE Michel

Monsieur Jean Raymond CAYZAC rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 10 octobre 2023 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'ayant été formulée,

Monsieur Jean Raymond CAYZAC soumet, alors le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Madame DEJOU Valérie est nommée Secrétaire de séance

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2023.
- Tarifs municipaux
- SIEDA : Etude faisabilité site autoconsommation collective/individuelle par panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti
- Décision modificative sur le budget Assainissement
- Avenants au marché 2023-01 : Réhabilitation d'une ancienne grange en Maison d'Assistantes Maternelles
- Chemin de Longuebrousse
- Virements de crédit
- Questions diverses.

OBJET : Tarifs municipaux

Monsieur le Maire rappelle que la dernière révision des tarifs municipaux a été faite le 29 novembre 2022 et le 13 avril 2023.

Cimetière

Une place au columbarium (plaque incluse) Durée 30 ans	800 €
Dispersion au Jardin du Souvenir + plaque	50 €
Concession perpétuelle	16 € / m ²

Bâtiments : Salle des fêtes et Salle de réunion

<u>Salle des Fêtes</u>	Particuliers de la Commune	50 €
	Associations	50 €
	Particuliers hors Commune	100 €
	Cuisine	100 €
	Cautions Cuisine	300 €
	Club de Gym / Club de Country	100 €/an
	La sono	Gratuite

<u>Salle de réunion</u> « Ancien Presbytère »	Gratuite
--------------------------------------------------	----------

Cantine / Garderie Scolaire

Repas élève	GRATUIT
Repas Institutrices / Personnel communal (à compter de septembre 2020)	5 €
Garderie	GRATUIT

Terrains

<u>Participation occupation terrain</u>	Puy de Julhe	570 €/an (150€/ha)
	Trionac	57 €/an (150€/ha)
	Cancelade	242 €/an (150€/ha)

Loyers Logements

<u>Logements</u> Celui-ci est indexé sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL) chaque année	Peyrat	546,91 € / mois
	Taussac	200,73 € / mois

Gîte de Manhaval

	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	7 nuits	Maj. Nuit sup.
BASSE SAISON	150,00 €	150,00 €	180,00 €	210,00 €	240,00 €	290,00 €	290,00 €	45,00 €
MOYENNE SAISON	170,00 €	170,00 €	210,00 €	250,00 €	300,00 €	370,00 €	370,00 €	55,00 €
HAUTE SAISON	250,00 €	250,00 €	330,00 €	415,00 €	415,00 €	500,00 €	500,00 €	70,00 €

Pont bascule

	Tarifs
0 Kg à 2.000 Kg	2,50 €
2.000 Kg à 10.000 Kg	4,00 €
10.000 Kg à 25.000 Kg	5,50 €
25.000 Kg à 50.000 Kg	7,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de reconduire les tarifs municipaux à l'identique de la dernière révision.

OBJET : Opération collective d'étude faisabilité site autoconsommation collective/individuelle par panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti des collectivités – Programme 2023

Dans le cadre de sa politique de développement des énergies renouvelables, le SIEDA propose d'étudier la faisabilité d'installer des systèmes d'autoconsommation collective et/ou individuelle par panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti de ses adhérents.

L'étude doit permettre de :

- Sélectionner les bâtiments les plus adaptés à intégrer le dispositif d'autoconsommation collective ainsi que définir le site d'implantation de l'unité de production photovoltaïque (toiture bâtiment, parking en ombrière ...)
- Démontrer la faisabilité d'installer des panneaux solaires en autoconsommation sur les bâtiments sélectionnés

L'inscription au dispositif est conditionnée par l'engagement du candidat à :

- Désigner M. Philippe GALTIER, Référent qui sera l'interlocuteur privilégié du SIEDA pour le suivi d'exécution de la mission
- Mettre en place les moyens nécessaires
 - Moyens humains (collecte des données (factures, plans, etc.), analyse des usages au regard du planning d'occupation, visite des bâtiments ...) – Pour l'accès aux données de consommation d'énergie, possibilité de donner un accès à un éventuel outil de suivi de consommation d'énergie (ex : DEEPKI, autre ...)
 - Moyens financiers (pour la mise en place du plan d'actions)
- S'impliquer fortement aux étapes-clés (lancement du projet, définition des priorités, élaboration d'une politique environnementale...)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du groupement de commande porté par le SIEDA, le montant de la prestation est de 1250€ HT par site.

Un adhérent (commune, communauté de commune, ...) peut étudier plusieurs sites (ensemble bâtiments consommateur/unités de production).

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, **l'aide apportée par le SIEDA est de 76%**.

La collectivité, adhérente au groupement de commande du SIEDA, supportera la prise en charge totale de la TVA sur l'étude. Cette dernière sera récupérée par la collectivité auprès du FCTVA.

Le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ces études vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M57, suivantes :

- d'intégrer le montant TTC de ces études, au compte 2031 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité,
- d'intégrer au compte 13258 en recette réelle le montant de la subvention qui sera versé par le SIEDA
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

Considérant que pour confirmer la participation de la collectivité à l'opération collective d'étude faisabilité site autoconsommation collective/individuelle par panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti, il y a lieu, de délibérer.

Après en avoir délibéré (14 pour, 00 contre, 00 abstention), l'assemblée exécutive :

- Approuve la participation de la collectivité à l'opération collective d'étude faisabilité site autoconsommation collective/individuelle par panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti,
- Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'application telles qu'adoptées par le Comité syndical du SIEDA en date du 15/12/2022
- S'engage à payer le montant TTC du ou des études
- Accepte de percevoir la subvention du SIEDA

OBJET : Décision Modificative n° 2, Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative pour payer le terrain pour la station d'épuration sur le marché de Cancelade.

Article/chapitre	Désignation	Section	S	Montant
2111-11	Terrains nus	Invest	D	+ 9 510 €
2315-13	Install., mat. et outil, Tech.	Invest	D	- 9 510 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

OBJET : Avenant au marché 2023-01 : Réhabilitation d'une ancienne grange en Maison d'Assistants Maternelles.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune de Taussac mène des travaux de réhabilitation d'une ancienne grange en Maison d'Assistants Maternelles.

Il est nécessaire de valider un avenant au marché initial pour le lot suivant :

➤ **Lot n°3 – DEMOLITION - GROS ŒUVRE - Entreprise FOURNIER & Fils SARL**

Suite à la commande de travaux supplémentaires pour le décapage en sous-sol / Consolidation pied de mur / Décaissement de la partie enterrée en sous-sol (modification suite à décaissement complet) : le montant de cet avenant n° 1 est de 14.784,00 € H.T. (17.740,80 € T.T.) soit 16,95 % du montant du marché initial.

Ci-joint le rapport concernant un avenant n°1.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant avec l'entreprise titulaire du marché.

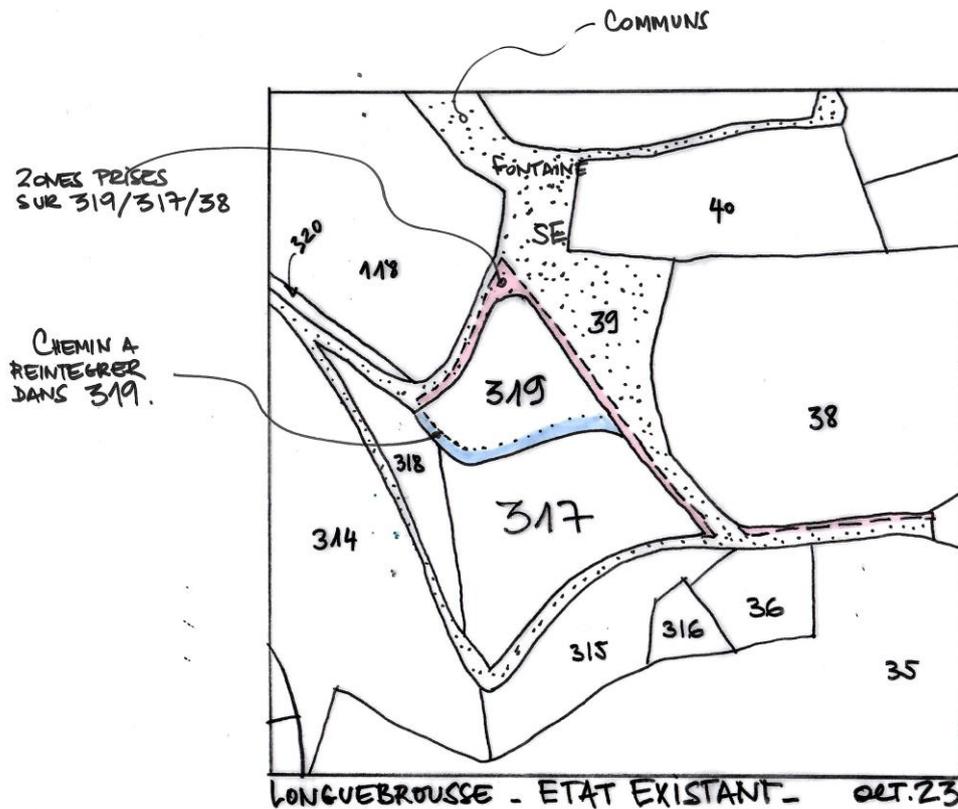
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'exposé de Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché 2023-01 relatif à la réhabilitation d'une ancienne grange en Maison d'Assistants Maternelles.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

➤ **Chemin de Longuebrousse**

M. le Maire donne lecture de la demande reçue par e-mail le 13 novembre 2023.

ROUQUIER - DESMARTRES



Objet : Demande de mise à jour du cadastre à Longuebrousse, sur la propriété de Madame Jeanine Desmartres, Madame Mireille Rouquier, Monsieur Pierre Rouquier.

Monsieur CAYZAC,

Suite à notre rendez-vous sur place à Longuebrousse du 20 octobre 2023, voici le résumé de notre demande de mise à jour du cadastre (voir plan ci-joint):

- 1 - Mise en conformité du cadastre de notre parcelle 38 suite à l'élargissement de 1 mètre environ du chemin menant du Couderc à l'entrée de la châtaigneraie.
- 2 - Mise en conformité du cadastre de nos parcelles 317 et 319 suite à l'élargissement du chemin menant de l'entrée de la châtaigneraie à la fontaine située sur la parcelle communale 39.
- 3 - Suppression du chemin séparant nos parcelles 317 et 319 en compensation de la pointe disparue de l'extrémité de notre parcelle 319 qui se transforme en un arrondi au profit de la parcelle communale 39 afin d'élargir le chemin partant de la fontaine pour rejoindre le chemin de Lez, et en compensation des parties de terrains prises sur nos parcelles 38, 317 et 319 pour l'élargissement des 2 chemins précédemment cités.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Claire Desmartres pour Jeanine Desmartres

Mireille Rouquier et Pierre Rouquier

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de régulariser ces échanges.

➤ CNRACL

Il y a plusieurs années, Joëlle Perret a souhaité racheter des périodes de cotisation IRCANTEC pour adhérer à la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL).

Le montant des contributions CNRACL rétroactives est de 5.366,51 € pour une durée retenue de 9 trimestres pour les périodes 2007 à 2010 par Madame PERRET Joëlle.

Cette somme sera imputée à l'article 6450-012

QUESTIONS DIVERSES

➤ Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux est prévue le dimanche 07 Janvier 2024 à 10 heures 30 minutes à la salle des fêtes de Taussac.

➤ Carte vœux et carte colis de Noël

Monsieur le Maire demande à Michel MERCADIER de réaliser les cartes de vœux « adresser les vœux et les remerciements » et la carte pour remettre au colis de Noël des personnes domiciliées sur la Commune de Taussac toute l'année, et âgées de 75 ans minimum et résidents des EHPAD

Michel MERCADIER a fait des sets de table avec des photos de la maison du bois et du sentier.

➤ Repas

Un moment de convivialité est prévu avec les élus et le personnel autour d'un repas en fin d'année, le 08 ou 15 décembre 2023 au « Comptoir du Barrez » à 19h30.

➤ Petit journal

La parution de ce journal se fait uniquement une fois par an.

Le petit journal de Taussac sera **distribué en boîtes aux lettres**, à l'ensemble des habitants de la Commune.

Le journal de la Commune est aussi disponible :

A l'accueil de la Mairie en édition papier,
Disponible en ligne, sur le site Internet de la Mairie, en version consultable et /ou téléchargeable au format PDF.

M. le Maire souligne le travail de Philippe GALTIER et Michel MERCADIER.

➤ Concours départemental du fleurissement et de l'aménagement du cadre de vie 2023.

Il a été décerné à la Commune de Taussac le 1er prix ex-aequo dans la 3^{ème} catégorie. Lors de la remise des prix qui se tiendra le mardi 5 décembre 2023 à Rodez, il nous sera remis un bon d'achat d'un montant de 400 €.

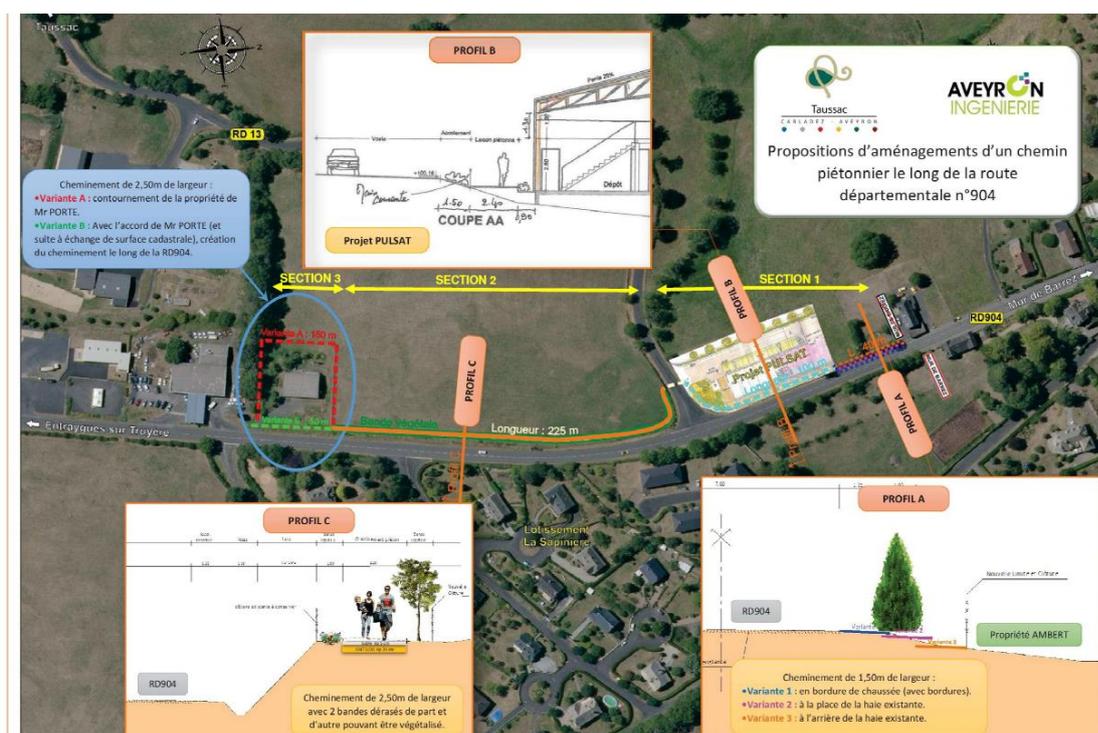
Conclusion du jury : Votre Commune possède de réels atouts sur la valorisation du patrimoine local et la préservation de la biodiversité.

➤ Chemin Piétonnier

Faire le point sur les travaux.

Actuellement, les travaux de la section 1 « Profil A et Profil B » sont terminés.

Prévoir la continuité par la section 2 pour l'année 2024.



Un devis va être demandé à l'entreprise SOULENQ pour la continuité de ces travaux.

➤ Intramuros

Une réunion a été prévue avec les services de la Communauté de Communes le 23 novembre 2023 en visioconférence sur la présentation de l'application IntraMuros.

INTRAMUROS est une application mobile que les habitants peuvent télécharger GRATUITEMENT sur leurs smartphones et iPhone à partir du 20 novembre.

Ce que peut faire un habitant (utilisateur) avec INTRAMUROS :

- S’informer, être informé
- Recevoir des alertes
- Découvrir son territoire
- Signaler un problème
- Participer à un sondage
- Proposer des idées

○ - L'application a comme porte d'entrée la commune (dès que vous ouvrez l'application, un champ de recherche vous invite à indiquer le nom de votre commune) ;

- Dès que vous êtes sur la commune, le rattachement à l'intercommunalité se fait directement ;

- L'application se scinde en 4 espaces : SERVICES / JOURNAL / AGENDA / DÉCOUVRIR ;



➤ **R.P.I « Regroupement pédagogique intercommunal »**

Il y a eu une réunion le mercredi 22 novembre 2023 à 20h30 à la salle des mariages à Mur-de-Barrez avec les commissions scolaires et les maires des deux Communes.

Réflexion sur le devenir de bâtiment. Centre de loisirs !!!

➤ **Mission n° 2023-0756 - Assistance pour sécurisation d'un tronçon de la traverse du village de Taussac de la RD 13**

Suite à la visite de M. Stéphane ROQUES (Aveyron Ingénierie) le 13 novembre 2023 concernant la sécurisation de la D13 et solutions pour écoulement des eaux pluviales rue du Tillou.

Assistance pour sécurisation d'un tronçon de la traverse du village de Taussac de la RD 13 :

Stéphane Roques a demandé l'installation d'un comptage sur la D13 dans le bourg, cela permettra d'avoir des valeurs de fréquentation et des valeurs de vitesse dans les 2 sens de circulation. Ce dispositif permet aussi de typer les véhicules (tracteurs, voitures particulières, camions, ...) qui emprunteront la D13.

Pour information, le département peut subventionner les aménagements :

- Equipement de sécurité : à hauteur de 5.000 € pour 10.000 € de travaux réalisés
- Aménagement de sécurité : à hauteur de 15.000 € maximum si 30.000 € d'aménagement réalisé.

Nous pourrions bénéficier de ces subventions sur 2 ans consécutifs si lotissement des travaux sur 2 ans.

L'implantation de passages piétons sera aussi étudiée, en première approche il pourrait être envisagé d'en installer :

- Dans le prolongement du chemin de la salle des fêtes pour la traversée de la D13.
- Après la borne de recharge de véhicules électriques pour la traversée de la rue de l'église de Taussac.

Mr Roques nous fera des propositions d'aménagement avec chiffrage d'ici février 2024.

Pour faciliter l'étude, envoyer par mail :

- L'étude de l'espace Loisirs de la Prade réalisée par Aveyron Ingénierie
- Plan extérieur implantation de la MAM et des parkings
- Le relevé topographique du quartier MAM-D13.

Aménagement sur voie communale Centre équestre du Tillou :

Objet de la demande :

- Trouver une solution pour l'écoulement des eaux pluviales le long de la rue du Tillou ; Aujourd'hui les eaux pluviales sont, pour partie, détournées vers le Ranch du Barrez.
- Proposer une solution de revêtement pour les parkings situés sur la partie droite de la rue du Tillou ; Aujourd'hui, forte érosion du sol qui rend difficile le stationnement de véhicules. Stéphane Roques pense qu'il faut éviter un revêtement tout goudron, il recommande plutôt un mélange terre-pierre qui facilite l'infiltration des eaux pluviales dans le sol.

➤ **Mandat Conseil Municipal « 2020-2026 »**

M. Philippe GALTIER donne lecture des travaux effectués et des projets de mi-mandat

Nom de la tâche	Début	Fin
MANDAT	Dim 22/03/20	Dim 22/03/26
VOIRIE	Ven 01/01/21	Ven 01/12/23
Route de Manhaval	Ven 01/01/21	Jeu 01/04/21
Route de Peyrat	Mer 01/09/21	Mer 06/10/21
Route du verdier	Jeu 01/06/23	Sam 01/07/23
Route du Tillou	Ven 01/09/23	Ven 01/12/23
CHEMIN	Mer 01/09/21	Jeu 01/06/23
Piste de Manhaval	Mer 01/09/21	Ven 01/10/21
Piste de la Pesturie	Dim 01/05/22	Mer 01/06/22
Piste de La borie Basse	Lun 01/05/23	Jeu 01/06/23
Piste de Mayrinhac	Lun 01/05/23	Jeu 01/06/23
Puy de la Justice	Lun 01/05/23	Jeu 01/06/23
Chemin du Coustel	2023	2023
Chemin du Puech de Lestrade au Chemin du Buron	2023	2023
AMENAGEMENT	Dim 01/11/20	Dim 15/03/26
Pont de l'étang	Dim 01/11/20	Mar 01/12/20
Local Atelier	Sam 01/05/21	Mar 01/06/21
Adressage	Sam 01/05/21	Lun 03/07/23
Local de Chasse	Sam 01/05/21	Mer 30/06/21
Toiture Chapelle de Lez	Mar 01/06/21	Mar 15/06/21
Electrification cloche église de Taussac	Mar 01/06/21	Mer 30/06/21
EP passage aux LED Campches-Trionac	Mer 13/10/21	Ven 28/01/22
Chemin Piéton Pulsat	Mar 01/03/22	Ven 30/09/22
Aménagement des espaces containers	Lun 28/03/22	Dim 01/05/22
Rénovation de la Mairie	Mer 20/04/22	Lun 30/05/22
Restauration du Four du Verdier	Dim 01/05/22	Mer 01/06/22
Assainissement Cancelade	Lun 30/05/22	Mar 09/05/23
Réseaux d'eau et desserte Puech de Lestrade	Mer 01/02/23	Sam 01/04/23
Enrochement - la Régasse	Sam 01/04/23	Lun 01/05/23
Extinction éclairage public	Sam 15/04/23	Dim 15/03/26
M.A.M	Mar 05/09/23	Sam 31/08/24
Borne de recharge véhicules électriques	Dim 01/10/23	Jeu 01/02/24
AUTRES	Ven 01/01/21	Dim 22/03/26
Gîte d'étape et Gîte de France Manhaval	Ven 01/01/21	Dim 22/03/26
Ecole TBI - Ordinateurs	Mer 31/03/21	Ven 01/04/22
Réflexion RPI	Mer 01/09/21	Ven 01/09/23

Pont Bascule	Mer 01/12/21	Ven 31/12/21
Réflexion Commune Nouvelle	Ven 01/07/22	Dim 22/03/26
CCAS - Visite et cadeaux	Jeu 15/12/22	Ven 23/12/22
Acquisition foncière Bournhous, La côte Blanche	Dim 01/10/23	Mer 01/11/23
CCAS - Visite et cadeaux	Ven 15/12/23	Sam 23/12/23
PROJETS	Mer 01/03/23	Dim 30/06/24
EP LED Taussac le Bourg	Mer 01/03/23	Lun 24/06/24
Local Mayrinhac	Ven 30/06/23	Dim 30/06/24
Aménagement D13 le Bourg	Lun 13/11/23	Ven 31/05/24
Chemin Piéton Puy de Julhes	Mar 30/01/24	Ven 22/03/24
Création Station Taussac	Mar 30/01/24	Dim 30/06/24
Rénovation Salle des Fêtes	Mar 30/01/24	Dim 30/06/24
Aire de jeux « la Prade »	Mar 30/01/24	Dim 30/06/24
Projet locatif Aveyron Habitat	Mar 30/01/24	Dim 30/06/24
Projet de Voirie	Mar 30/01/24	Dim 30/06/24
Chapelle de Manhaval	Mar 30/01/24	Dim 30/06/24
Sanitaires « Place du Bourg » Taussac	2024	2024
Caveau Communal	2024	2024

➤ **Point sur les travaux**

- Fossés : 3 jours avec l'entreprise et les agents communaux à Trionac et Campchès.
- Au Bac : Elargissement du virage
- Débroussaillage : Manhaval, Atelier EDF, prochainement Mayrinhac.

La séance a été levée à 23h35.